

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES 18 avril 2016

Présents : Raymond GAGNE, Jacques Henry POINTEAU, Vincent MAURIN, Raphaël ALLIRAND, Jean GIBERT, Jérôme GRAIL, Yoann PERBET, Florine LAMBERT, Laurent GENTES

Absents : Raymond CHENEVERT

Excusée : Lucia TOBBES

Autres personnes présentes : Marie-Pierre GIBERT (secrétaire de Mairie) et Augusta FARGIER (Trésorière du Service Public)

Début de séance : 20h30 Secrétaire : Vincent MAURIN

Ordre du jour :

- 1/ Vote des différents comptes de gestion 2015.
- 2/ Vote des différents comptes administratifs 2015.
- 3/ Vote des taxes.
- 4/ Vote des budgets 2016.
- 5/ Délibération cadeaux Noël des enfants.
- 6/ Délibération réserve parlementaire pour projet itinérance numérique.
- 7/ Délibération réserve parlementaire pour la rénovation du gîte rural.
- 8/ Location pavillon.

Points 1 et 2 – Votes des comptes de gestion et des comptes administratifs 2015

Le Maire Raymond Gagne ouvre la séance remercie Mme Fargier de sa présence et l'invite à présenter les comptes de gestion et administratif 2015.

Compte administratif 2015 de la mairie de Moudeyres :

Compte administratif de fonctionnement 2015 :

Budgété à hauteur de 186 826 €, ce compte s'équilibre en final à 135 172.35 €.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Achats : 22,4 k€
- Tous services extérieurs : 48,7 k€
- Impôts et taxes : 3,1 k€
- Personnels : 21.9 k€
- Autres charges de gestion : 23,3 k€
- Charges financières : 5,7 k€
- Autres postes divers : 9,9 k€

Soit un total des dépenses de fonctionnement de : 135,1 k€

Les recettes de fonctionnement proviennent de :

- Produits des services : 1 k€
- Impôts et taxes : 68,2 k€
- Dotations et subventions : 83,4 k€
- Autres produits : 32 k€

Soit un total des recettes de fonctionnement de : 185,1 k€

L'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement constatées en 2015 s'élève à 50,0 k€

Compte administratif d'investissement 2015 :

Budgété à hauteur de 204 616 €, ce compte s'équilibre en final à 29 796,72 €.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Emprunts et dettes : 8,1 k€
 - Immobilisations corporelles : 21,6 k€
- Soit un total des dépenses d'investissement de : 29,7 k€

Les recettes d'investissement proviennent de :

- Dotations et fonds divers : 77,7 k€ (dont excédent de fonctionnement)
- Subventions ferme Perrel : 7,2 k€
- Divers: 1,0 k€

Soit un total des recettes d'investissement de : 85,9 k€

L'écart entre les recettes et les dépenses d'investissement dégagent un excédent de 56,1 k€, qui va s'ajouter à l'excédent antérieur reporté de 24,2 k€ et apparaîtra dans le budget 2016 (soit 80,3k).

Mme Fargier présente point par point les différentes recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune. Le conseil la remercie pour son travail. Suite à cette présentation très complète, s'ouvre un échange avec les conseillers sur des points nécessitant quelques éclaircissements. Elle répond notamment à des questions relatives aux recettes perçues annuellement suite à l'implantation des éoliennes. (ligne 7328 du CA recette de fonctionnement). Sur ce sujet Mme Fargier explique qu'elle a pris le temps de faire le point sur les montants perçus et manquants et que la situation avec les différents acteurs (com com et commune de Freycenet Latour) avait été régularisé.

Un autre point reste encore à régulariser, c'est le droit de survol du territoire (ligne 7032 du CA recette de fonctionnement). Il manquerait à percevoir d'EDF environ 4000 €. Marie-Pierre GIBERT se charge de faire le point sur ce dossier.

Le Maire Raymond Gagne ayant quitté la salle du Conseil, conformément aux règles en vigueur, le Conseil municipal en son absence vote à l'unanimité les comptes administratifs de la commune pour 2015.

Compte administratif spécifique Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat :

Compte administratif de fonctionnement 2015 :

Budgété à hauteur de 10424,79 €, ce compte s'équilibre en final à 6500,33 €.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Charges générales : 1,6 k€

– Charges financières : 4,9 k€

Soit un total des dépenses de fonctionnement de : 6,5 k€

Les recettes de fonctionnement proviennent de :

– Revenus de immeubles (loyers du 15/07 au 31/12) : 2,7 k€

Soit un total des recettes de fonctionnement de : 6,5 k€

L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement engendrent un déficit de 3.8 k€.

Compte administratif d'investissement 2015 : (quelques chiffres clés)

Budgété à hauteur de 787 648 € ce compte s'équilibre en final à 434 572,49 €.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

– Emprunts : 2,0 k€

– Achat Licence : 5,0 k€

– Immobilisation corporelle (dont le mobilier) : 86 k€

– Construction : 341,5 k€

Soit un total des dépenses d'investissement de : 434,5 k€

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

– Subventions (Etat, Région, Département, Groupement de collectivités ...) : 224,2 K€

– Emprunts (LT et CT 250 000 € + 200 000 €) : 450,4 K€

Soit un total des recettes d'investissement de : 674,6 k€

L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement dégagent un excédent de 240,1 k€ auquel il faut soustraire le déficit d'investissement 2014 de 297,2 K€. Ce qui engendre un déficit de 57,2 K€ qui apparaîtra dans le budget 2016.

Mme FARGIER explique qu'il est normal qu'un tel investissement ne puisse être économiquement excédentaire. Nombreuses sont les communes qui ont investi dans ce genre de projet, mais rare sont celles qui peuvent prétendre être rentable.

Les conseillers sont invités à questionner le Maire et Mme FARGIER sur la présentation du compte administratif de la Chaumière.

Mr Pointeau prend la parole et remercie Mme Fargier pour son travail, pour autant il explique, qu'il n'approuvera pas le compte administratif 2015 de la Chaumière ceci en raison de dysfonctionnements notables sur la manière dont ont été conduite certaines étapes du projet. Voici trois points sur lesquels il souhaite exprimer son désaccord :

1/ L'achat des panneaux de signalisation à proximité du village indiquant « la Chaumières des Sœurs Vallée » n'a pas été soumis à délibération du conseil et auraient dû, à ses yeux, être à la charge du locataire des lieux et faire l'objet d'une refacturation.

2/ Le bail signé par les sœurs Vallée ne correspond pas aux critères choisis par délibération lors du conseil du 05 juin. Mr Pointeau nous en relie les différents points :

– *Le bail sera signé avec une société : « la SA des Sœurs Vallée »*

– *Sa nature (gérance ou location–gérance ou autre appellation) devra être fixée par le notaire*

– *Il s'agit dans un premier temps d'un bail précaire d'une durée de trois ans*

- Les prestations attendues, les plages d'ouvertures souhaitées, les valeurs à respecter sont identifiées
- La nécessité de mettre en avant la vente des producteurs et artisans locaux est confirmée, à côté des aspects de restauration
- La nécessaire collaboration avec les autres acteurs touristiques (dont l'écomusée Perrel) est également mentionnée
- La possibilité d'occuper à titre provisoire (deux ans maximum) la résidence d'artiste comme un logement sans sous-location possible est autorisée
- Le loyer est établi à 475 € HT / mois les deux premières années puis 700 € HT / mois à partir de la 3ème année
- Les répartitions des engagements de chacun sont clairement indiquées.

De plus il a été établi deux documents successifs transmis pour validation en préfecture, censés reprendre la délibération prise en Conseil le 5 juin, le second annulant le premier et transformant le bail précaire en un bail commercial d'une durée de 9 ans alors que le Conseil avait explicitement validé l'inverse. Le premier document, devenu caduc, correspondait à la délibération du Conseil, le second, annulant le premier et établi ultérieurement, ne correspondant plus à ce que le Conseil avait voté.

3/ Le cahier des charges d'exploitation également présenté en conseil ne figure pas dans les pièces annexes du bail rédigé par le notaire. Le document qui a été signé et qui fait partie intégrante du bail n'étant absolument pas le document qui avait été présenté en conseil.

C'est pour ces dysfonctionnements-là que Mr Pointeau ne souhaite pas approuver le compte administratif de la « Chaumière des saveurs ».

S'en suit un vif échange entre certains conseillers...

Voici des réponses apportées par Mr le Maire sur chacun des trois points évoqués par Mr Pointeau.

1/ Les panneaux ont été financé grâce au budget DETR 2014 qui avait fait l'objet d'une délibération du conseil le 7 novembre 2014.

2/ Sur les conseils du notaire, il a été établi un bail commercial entraînant une modification de la délibération .

3/ Le maire regrette de ne pas avoir effectivement annexé au bail le cahier des charges présenté au conseil municipal en 2015. Il a cru bien faire en annexant le document actuel qu'il pensait suffisamment complet.

Peut-être faut-il consacrer plus de temps à ce sujet lors d'un prochain conseil ou d'une commission pour que chacun puisse exprimer son point de vue ?

Le débat aboutira au vote suivant :

Le Maire Raymond Gagne ayant quitté la salle du Conseil, conformément aux règles en vigueur, le Conseil municipal en son absence vote les comptes administratifs de « la Chaumière des saveurs » pour 2015. Le résultat de ce vote est le suivant (8 votants) : 6 pour, 1 contre, 1 abstention.

Points 3 – Votes des taxes.

Le Maire propose de maintenir à nouveau les taxes communales en 2016 au même niveau de taux qu'en 2015 :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le montant des taxes 2015 au même niveau de taux qu'en 2015.

Points 4 – Votes des budgets 2016

Mme FARGIER présente la manière dont est construit le budget et les nombreuses réunions que cela occasionne auxquelles ont pu participer certains membres du conseil. Mr le Maire précise les choix de dépenses qui ont été faits et les recettes prévues aussi bien dans le budget de fonctionnement que d'investissement.

Budget primitif de la Mairie de Moudeyres :

Budget de fonctionnement de la mairie

Le montant budgété des dépenses s'élève à 149 195,60 € en 2016 (auxquels en présentation se rajoutent 21 028,82 € de virement à la section d'investissement), soit un total de 170 224,42 € (135 172,35 € réalisée en 2015)

Les recettes prévues dans le budget de fonctionnement de l'année 2016 font état d'un montant de 170 224,42 € (185 132,51 réalisée en 2015)

Budget d'investissement de la mairie

Les principales dépenses d'investissement :

- Rénovation et entretien du clocher de l'église : 9000 €
- Aménagement et amélioration des gîtes du presbytère : 47 828 €
- Voiries : 62 000 €
- Cimetières : 25000 €
- Ferme Perrel : 70 000 €

Le total des investissements budgétés s'élève à 232 428,01 € en 2016 (contre 204 616,62 € budgété et 29 796,72 € réellement réalisés en 2015).

Les recettes d'investissement proviennent des excédents de fonctionnements reportés des exercices précédents (80 365,48 €), de virement de l'excédent du budget de fonctionnement (21 028,82 €), de 15 000 € de subventions (région, dotation équipement territoriaux), de 27 051 € de subventions autres, d'excédents de fonctionnement 2015 pour 49 937,63 € et de récupération de TVA pour 3000 €.

La modification à la main de la ligne 1068 correspond au report du déficit du budget de la CCAS il faut donc noter 49 937,63 € et non pas 49 960,16 €

Budget primitif annexe spécifique Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat

Ce projet fait l'objet d'un budget annexe, la commune récupérant la TVA sur ce type d'opérations.

Budget de fonctionnement :

Les dépenses du budget de fonctionnement pour 2016 s'élèvent à 21 383,05 €

- Déficit antérieur : 6220,62 €
- Dotation aux amortissements : 11982,43 €
- Charges financières (intérêts) : 3180 €

Les recettes s'élèvent pour 2016 à 21 383,05 €

- Quote-part subvention investissement (budget investissement): 10474 €
- Loyers chaumière : 5700 €
- Subventions exceptionnelles : 5209.05 €
-

Budget d'investissement :

Les dépenses du budget d'investissement pour 2016 s'élèvent à 154 145,43 €

- Déficit d'investissement 2015 : 57 194 €
- Subventions (état, région, dépt) rétribuées au budget fonctionnement : 10474 €
- Emprunt et dette : 8400 €
- Immobilisation corporelle : 78 076,49 €

Ces dépenses sont équilibrées par les recettes constituées des subventions qui proviennent de :

- Etat (51 163 €)
- La Région Auvergne (9000 €)
- Le Département (1000 €)
- Groupements de collectivités (81 000 €)

Les trois budgets : budget général de la commune en investissement, budget général en fonctionnement, budget annexe de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat sont approuvés à l'unanimité.

Tous les documents correspondants sont consultables en mairie.

Points 5 – Délibération cadeaux Noël des enfants.

Lors d'une après-midi détente autour de crêpes et de chansons à la Chaumière des Sœurs Vallée, chaque enfant de la commune s'est vu remettre un livre par la municipalité. Ces livres ont été offerts aux jeunes par la commune pour un montant de 225,10 €. Cette dépense doit faire l'objet d'une délibération du conseil.

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Points 6 - Délibération réserve parlementaire pour projet itinérance numérique.

Dans le cadre du projet d'itinérance numérique, le conseil doit se prononcer sur l'obtention de la réserve parlementaire de 8 000 € attribuée par Mr Olivier CIGLOTTI

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Points 7 - Délibération réserve parlementaire pour la rénovation du gîte rural.

Dans le cadre des travaux engagé pour les gîtes du presbytère le conseil doit se prononcer sur l'obtention de la réserve parlementaire de 10 000 € attribuée par Mr Laurent WAUQUIEZ

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Points 8 – Location Pavillon

Le conseil est amené à délibérer sur la demande de location du logement « Framboise » par Mme MEUNIER et du logement « Cassis » par Mr Julien CELLE.

Le conseil vote pour, à l'unanimité à chacune de ces deux demandes.

Fin de séance 23h30

le maire
Raymond Gagne

